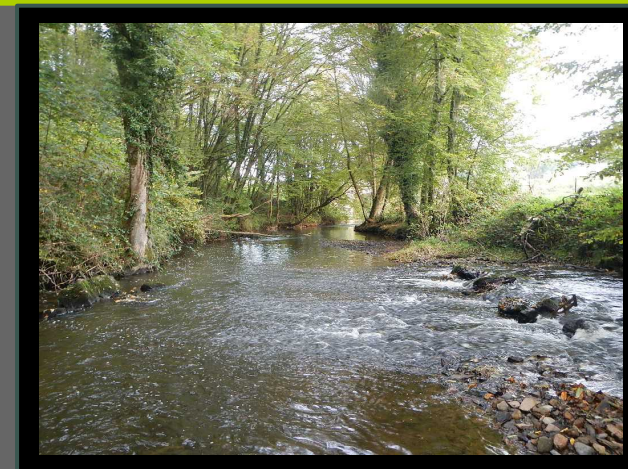


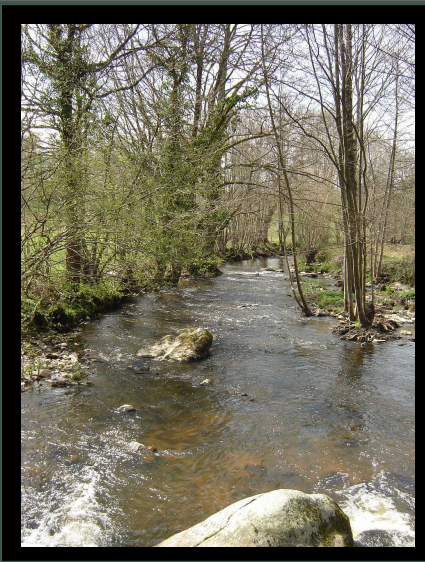
# S.M.A.B.G.A

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents



## Contrat Territorial Milieux Aquatiques Bassin de la Gartempe amont

Programme de travaux 2018-2022



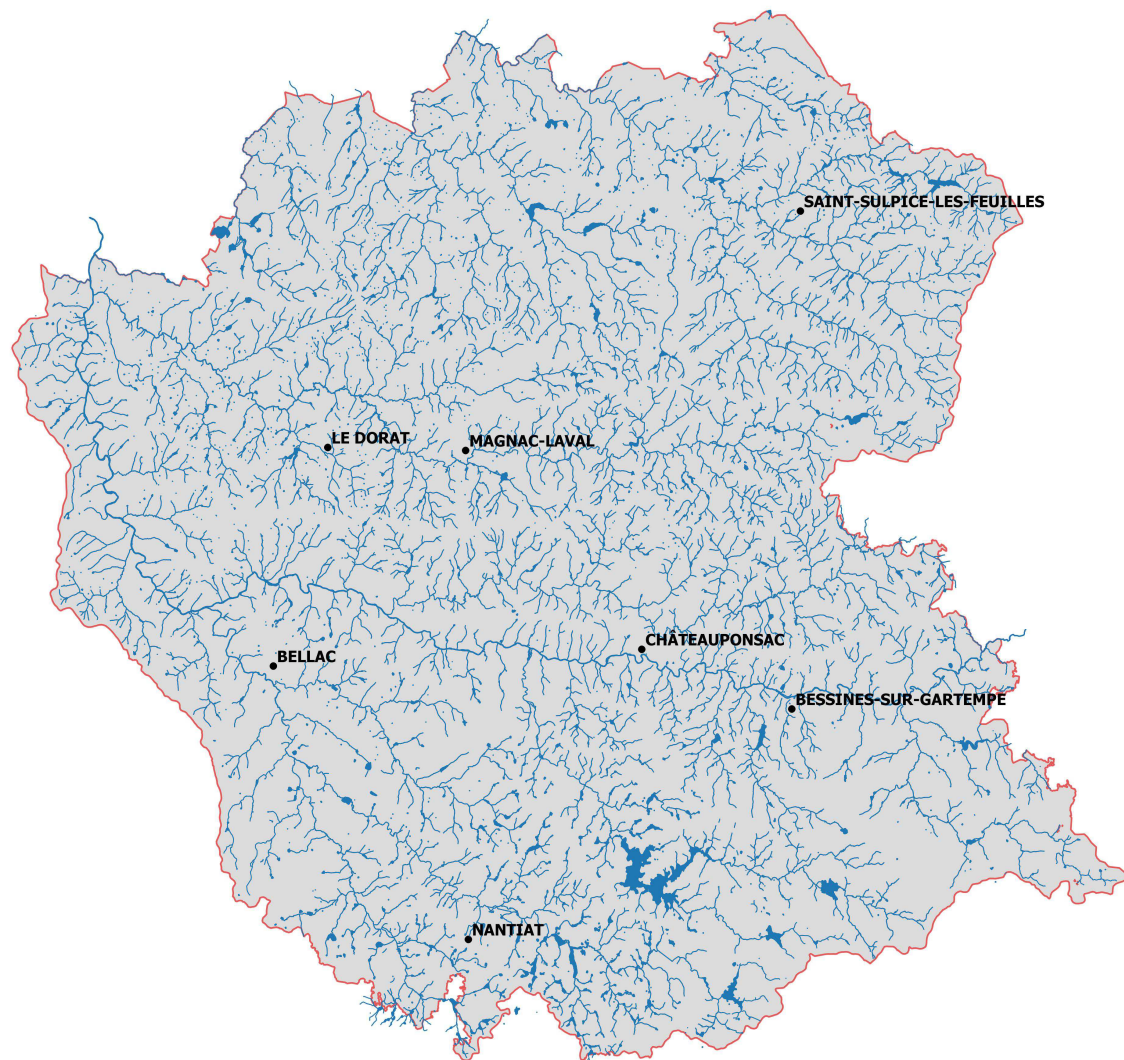
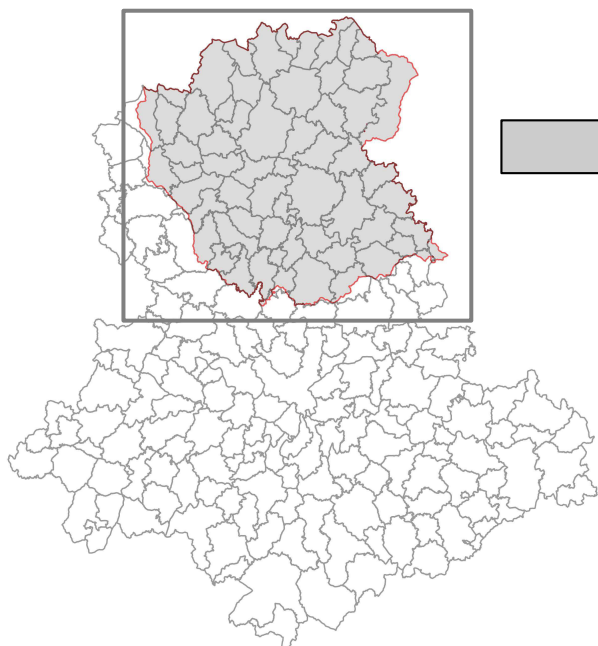
*Réunion publique d'information - Décembre 2018*

# Présentation générale

- SMABGA = Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupe 67 communes

≈ 1/3 du département

≈ 2000 km cours d'eau



# Présentation générale

## Compétence GeMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations)

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

# Présentation générale

## Compétences et Missions :

- Mettre en œuvre les politiques publiques de l'eau (DCE, SDAGE...) au travers de Contrats de rivière ou territoriaux,
- Engager ou initier des travaux d'aménagements, de restauration et d'entretien sur les rivières,
- Participer au développement durable du territoire pour le volet "eau, rivière, environnement",
- Protéger, gérer et valoriser les milieux aquatiques et rivulaires,



# Présentation générale

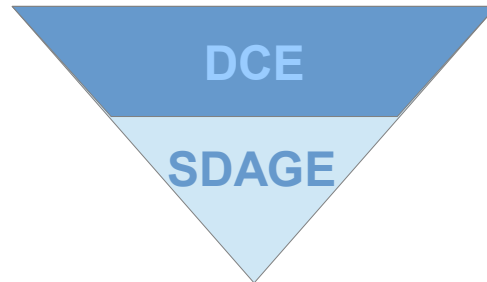
## Compétences et Missions :

- Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant,
- Participer à l'étude et à la connaissance des rivières,
- Porter l'animation et la communication sur les enjeux de l'eau et de l'environnement,
- Apporter un aide technique et administrative auprès des usagers et des collectivités.

# La Politique de l'Eau

## La Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000

- Spécifie la politique communautaire dans le domaine de l'eau
- Fixe des objectifs clairs :
  - atteindre le bon état écologique des eaux à horizon 2015 → report 2021
  - réduire ou supprimer les rejets de certaines substances « dangereuses »



## Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Préserver les zones humides, la biodiversité et les têtes de bassin versant
- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs

# Le bon état écologique

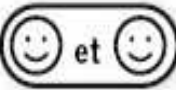
La notion de bon état

**Etat chimique**  
(normes qualité  
environnementales)

**Etat écologique**  
(biologie, physico-chimie,  
hydromorphologie)

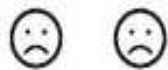


Bon



Très bon  
Bon

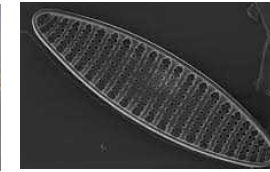
Médiocre



Moyen  
Médiocre  
Mauvais

**Biologie :**

Invertébrés, diatomées, poissons

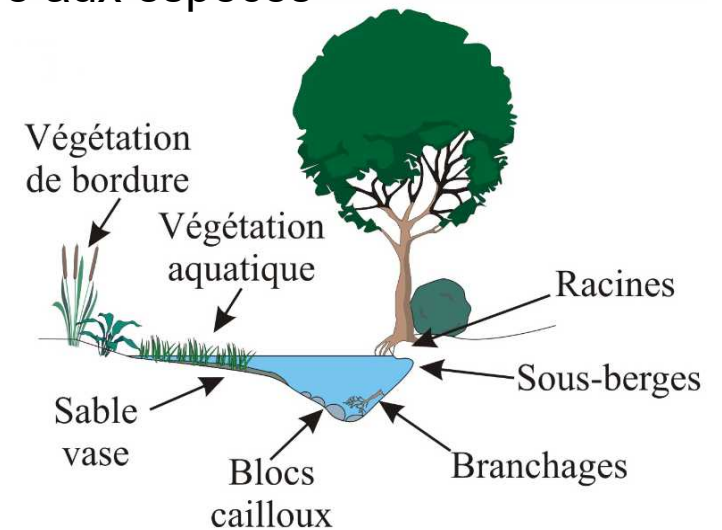


**Chimie et physico-chimie :**

Paramètres généraux, polluants

**Hydromorphologie:**

Conditionne la qualité et la diversité des habitats nécessaire aux espèces



# Le bon état écologique

code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État Écologique validé	Niveau de confiance validé	État Écologique calculé	État Biologique	État physico-chimie générale	État Polluants spécifiques	IBD	IBG	IBMR	IPR	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Risque Global
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR	3	3	3	3	2		3	1	2	2	Bon État	2021	Bon État	ND	Respect
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU	3	3	3	3	3		3	1	2	2	Bon État	2015	Bon État	ND	Respect
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME	3	3	3	3	3		3	1	3	2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR0411a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON	2	2	3	2	3		2	2	2	2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE	3	3	3	3	2		3	3	2	2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	3	1			2						Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX	3	1			2						Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2	2	2	2	2		1			2	Bon État	2015	Bon État	ND	Respect
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2	3	2	2	2		2	1	1	2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	4	3	4	4	2		4	2		2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	3	3	3	3	3	2	3	2	2	2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX	3	3	3	3	2		1	2		3	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2	3	2	2	2					2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2	3	2	2	2		2	2		2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	5	3	5	5	4		3	3		5	Bon État	2015	Bon État	ND	Respect
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	5	3	5	5	3		2	2		5	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	3	3	3	3	2		3	2		2	Bon État	2021	Bon État	ND	Risque

Évaluation de l'état écologique et Risque de Non Respect des Objectifs Environnementaux réalisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne



# Rappel des droits et obligations du propriétaire riverain

- Droit du riverain :
  - ✓ La propriété du sol,
  - ✓ Le droit d'extraction de matériaux dans la limite de la réglementation,
  - ✓ Le droit à l'usage de l'eau,
  - ✓ Le droit de clore sans entraver l'écoulement de l'eau,
  - ✓ Le droit de pêche.

# Rappel des droits et obligations du propriétaire riverain

- Devoir du riverain :
  - ✓ Entretien du cours d'eau : curage et entretien du lit et des berges,
  - ✓ Assurer le fonctionnement et l'entretien des ouvrages : débit réservé,
  - ✓ Protection du patrimoine piscicole,
  - ✓ Respecter le droit de passage lorsqu'il existe,
  - ✓ Respecter les règlements de partage des eaux et de sécurité publique.

# Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- Un outil de **financement** de l'Agence de l'Eau pour mettre en œuvre des **actions** sur les **milieux aquatiques** et la **ressource en eau** ;
- Un outil **multithématique** et **multi-partenarial** pour prendre en compte toutes les sources de dégradation de la qualité des eaux ;
- Une **étude préalable** identifie les **altérations** du milieu et propose un **programme d'actions** quinquennal visant l'atteinte des objectifs environnementaux ;
- **Contrat de 5 ans** conclu entre l'Agence de l'Eau et le ou les maîtres d'ouvrage ;

# Partenaires du CTMA



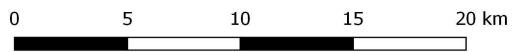


# Territoire du CTMA



## LEGENDE

- CTMA "Bassin de la Gartempe amont"
- Commune
- SMABGA
- Territoire du CTMA pris en charge par le SMABGA
- Cours d'eau
- Plan d'eau



# Déclaration d'Intérêt Général

- Pour justifier la dépense de fonds publics sur terrains privés,
- Permettre accès aux propriétés privées riveraines,
- Permettre de réaliser des travaux de restauration et d'entretien sur un linéaire important,
- Offrir la possibilité d'une participation financière des riverains.

**Toutes actions permettant atteinte du bon état  
sont déclarées d'Intérêt Général**

# Enquête publique

- DIG → Enquête publique → Arrêté préfectoral
- 7 Janvier au 8 Février
- Permanences commissaire enquêteur :
  - 7/01 Bessines sur Gartempe 8h30-11h30
  - 16/01 Bellac 9h-12h
  - 26/01 Compreignac 9h-12h
  - 8/02 Magnac Laval 14h-16h

# Programme d'actions

Thèmes	Unités	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Montant total
Restauration des cours d'eau	Mètre linéaire	13,2	98 000,00 €									98 000,00 €
Entretien des cours d'eau	Enveloppe		20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement de l'abreuvement	Unité	5	15 000,00 €	10	30 000,00 €	5	15 000,00 €					60 000,00 €
Mise en défends	Mètre linéaire	1000	10 000,00 €	2000	20 000,00 €	500	5 000,00 €					35 000,00 €
Lutte contre les espèces invasives	Site	4	10 000,00 €	4	10 000,00 €	4	10 000,00 €	4	10 000,00 €	4	10 000,00 €	50 000,00 €
Étude champs d'expansion des crues	Unité	1	60 000,00 €									60 000,00 €
Études plans d'eau	Unité			6	19 999,50 €	6	19 999,50 €	6	19 999,50 €	6	19 999,50 €	79 998,00 €
Études continuité écologique	Unité			15	48 750,00 €	15	48 750,00 €	15	48 750,00 €	15	48 750,00 €	195 000,00 €
Restauration de la continuité écologique	Unité	1	120 000,00 €									120 000,00 €
			333 000,00 €		148 749,50 €		118 749,50 €		98 749,50 €		98 749,50 €	797 998,00 €

Calendrier prévisionnel des actions de la DIG sur les 5 années du CTMA



# Restauration de la ripisylve

**Objectif** : restaurer la végétation fonctionnelle de rive

**Secteurs concernés** : - La Glayeule et le Vincou

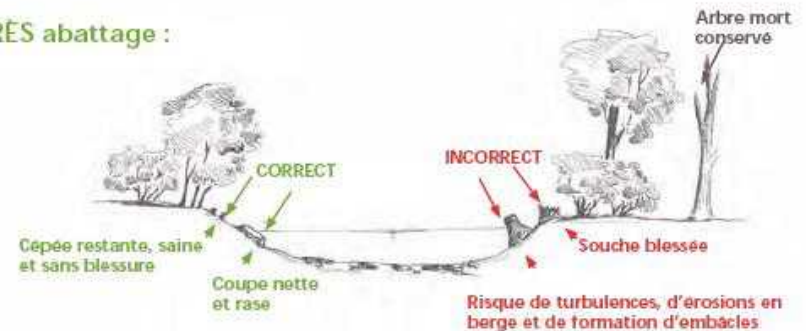
**Types d'interventions** : élagage, abattage sélectif, débroussaillage

AVANT abattage :



Avant

APRÈS abattage :



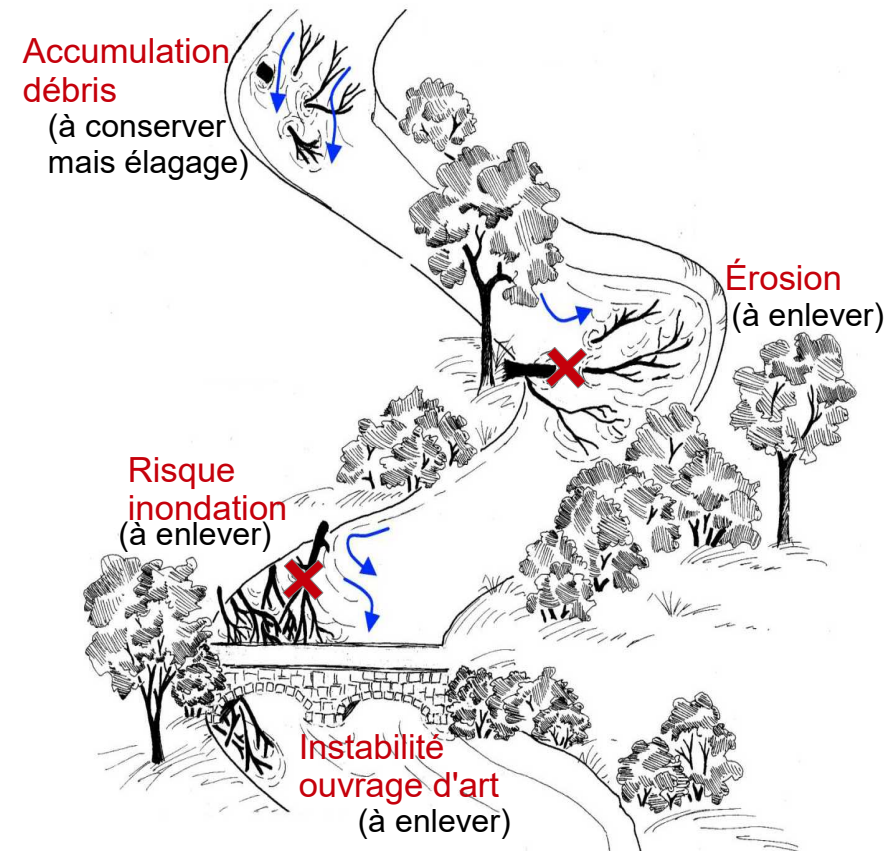
Après

# Gestion des embâcles

**Objectifs** : réduire l'encombrement du lit mineur ; rétablir libre circulation eaux, espèces et sédiments ; limiter dégradation des berges

**Secteurs concernés** : Tout le territoire du SMABGA

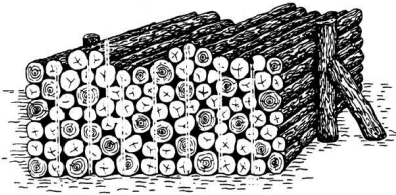
**Types d'interventions** : manuel ou mécanique (treuil, pelleteuse)



Type d'action	Coût	Maître d'ouvrage
Enlèvement embâcles	20 000€/an	SMABGA

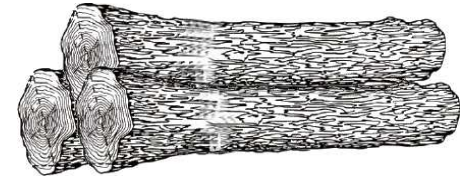
# Cahier des charges

Débitage du bois  
en longueur de  
1m et enstèrage



Brûlage ou  
broyage des  
rémanents

Façonnage des  
billes et  
surbilles



**Propriétaire**

# Cahier des charges

- Moyens utilisés :

*Moyens classiques :*

- Équipe d'environ 4 à 10 personnes
- Tracteur agricole
- Treuil, broyeur
- Tronçonneuses, débroussailleuses

*Moyens exceptionnels :*

- Pelle mécanique



# Autres prescriptions

Clôtures



Accord du  
propriétaire



Dépose et repose  
par l'entreprise

Parcs et  
jardins



Exclus des  
travaux

Dégâts



Obligation de remise  
en état des sols et  
des voies d'accès

# Contreparties

- Aucune contrepartie financière n'est demandée,
- Laisser le libre passage des entreprises et du personnel chargé du suivi du chantier,
- Partage du droit de pêche pour une durée de 5 années.

# Suivi et destruction des foyers d'espèces invasives

**Objectifs** : Limiter la prolifération des plantes exotiques envahissantes, surveiller l'installation des invasives, supprimer les foyers de colonisation...

**Secteurs concernés** : 4 cours d'eau concernés : Gartempe, Semme, Vincou, et Brame,

**Modalités d'interventions** : arrachage manuel ou mécanique



*Renouée du Japon*



*Jussie*



*Balsamine de l'Himalaya*

Type d'action	Quantité	Coût	Maître d'ouvrage
Destruction	4 cours d'eau	10 000 € / an	SMABGA



# Aménagement d'abreuvoirs et de passage à gué

- Objectif :**
- limiter le colmatage lié aux traversées de cours d'eau
  - limiter le piétinement des berges par les bovins
  - limiter les pollutions organiques et préserver qualité de l'eau

- Secteurs concernés :**
- zones d'abreuvement direct dans le cours d'eau
  - passages à gués

## Modalités d'interventions :

- Aménagement de passages à gués
- Aménagement d'abreuvoirs





# Mis en défends des berges

- Objectif :**
- limiter le colmatage lié aux traversées de cours d'eau
  - limiter le piétinement des berges par les bovins
  - éviter dégradation de berges, favoriser développement ripisylve

fonctionnelle long du cours d'eau

**Secteurs concernés :** - zones où aménagement d'abreuvoirs et passages à gués

**Modalités d'interventions :**

- Pose de clôtures, action en lien direct avec l'aménagement d'abreuvoirs et de passages à gués



# Aménagements agricoles

- Deux outils de financement :
  - le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (maîtrise d'ouvrage publique)
  - le Projet Agro Environnemental Climatique avec la mesure agro-environnementale 441 (maîtrise d'ouvrage privée, animation Chambre d'agriculture 87)
- Taux participation demandé : 0 à 20%

Type d'action	Quantité	Coût	Maître d'ouvrage
Aménagement d'abreuvoirs et de passage à gué	20	60 000 €	SMABGA
Installation de clôtures	3 500 m	35 000 €	



# Améliorer la continuité écologique

- Études d'aménagements ou d'arasement d'ouvrages hydrauliques

**Objectifs :** Réaliser des études précises pour définir les actions afin d'améliorer la continuité écologique

**Secteurs concernés :** - Toutes masses d'eau

**Modalités d'interventions :** volontariat du propriétaire

- Définition des statuts des ouvrages,
- Étude d'aide à la décision : -diagnostic franchissabilité piscicole/sédimentaire  
-propositions de scénarii d'aménagement ou d'effacement

Type d'action	Quantité	Coût	Maître d'ouvrage
Animation/aide administrative			SMABGA
Études d'aide à la décision sur ouvrages	5/an	195 000€	

# Améliorer la continuité écologique

- **Travaux d'aménagements ou d'arasement d'ouvrages hydrauliques**

**Objectifs** : - permettre le passage de la **faune piscicole** et des **sédiments**

- **maintenir les usages** existants tout **en limitant impacts** sur le milieu

**Secteurs concernés** : -Toutes masses d'eau (principalement sur secteurs « prioritaires »)

**Modalités d'interventions** : Suite aux études d'aides à la décision, volontariat du propriétaire, en accord avec Services de Police de l'eau

- Travaux sur petits **ouvrages de franchissement** (ponts cadre, buse)
- **Travaux sur ouvrages** hydrauliques (barrages, seuils, ponts)
  - **arasement** partiel ou démantèlement total
  - aménagement de bras de **contournement**
  - dispositif de **franchissement** piscicole (rampe, passe à poissons)

Type d'action	Quantité	Coût	Maître d'ouvrage
Travaux sur ouvrages hydrauliques	1	120 000€	SMABGA
Travaux à l'opportunité			SMABGA

# Améliorer la continuité écologique



*Pose d'un dallot à Châteauponsac : Avant travaux*



*Après travaux*



*Aménagement de pré-bassins sur ouvrage routier*



*A gauche : Bras de contournement d'un seuil*

*A droite : Passe à poissons à Étrangle-Loup*



*Arasement de digue à Tulle : Avant travaux*



*Après travaux*



# Études, aménagement, suppression des plans d'eau

**Objectif :** Limiter l'impact des plans d'eau :

limiter évaporation et eutrophisation, améliorer la continuité

**Secteurs concernés :** ensemble du territoire

**Modalités d'interventions :**

Sur la base du volontariat des propriétaires

- Étude d'aide à la décision : propositions de scénarii,
- Mise aux normes,
- ouvrages de franchissement, dérivation...,
- suppression .

*Effacement d'un étang à Darnac*



*Après Travaux*



*Mise en place d'une dérivation sur un étang*



Type d'action	Quantité	Coût	Maître d'ouvrage
Études d'aménagements/suppressions de plans d'eau	6/an	79 998 €	SMABGA
Animation/aide administrative			

# Études champ d'expansion des crues

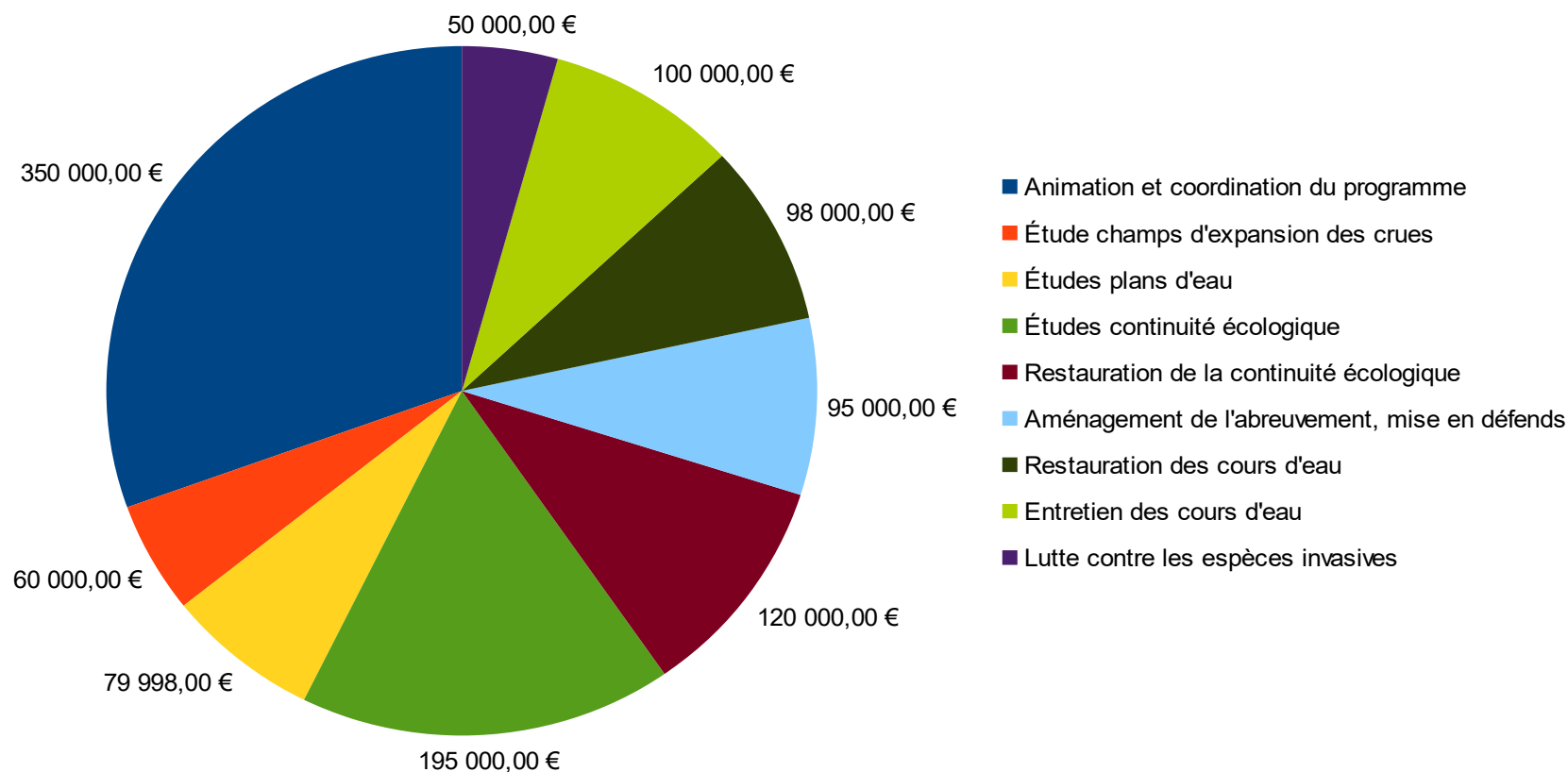
**Objectif :** **Connaître** l'aléa inondation sur le territoire du SMABGA et les champs d'expansion des crues.

**Modalités d'interventions :**

- Étude d'aide à la décision.

Type d'action	Quantité	Coût	Maître d'ouvrage
Étude champs d'expansion des crues	1	60 000 €	SMABGA

# Coût du programme d'actions concerné par l'enquête publique



Coût global programme d'actions du SMABGA :

**1 147 998,00 €**



# Coût du programme d'actions concerné par l'enquête publique

Maître d'ouvrage	Catégorie(s) d'action(s)	Montant prévisionnel ( TTC)	Financeurs possibles et taux d'aide maximum	
			Agence de l'eau Loire Bretagne*	Région Nouvelle-Aquitaine
SMABGA	Restauration de ripisylve	78 000,00 €	60%	20%
SMABGA	Restauration de cours d'eau	20 000,00 €	60%	20%
SMABGA	Entretien de la ripisylve	100 000,00 €	40%	20%
SMABGA	Suivi/Destruction des foyers de PEE	50 000,00 €	40%	20%
SMABGA	A ménagement d'abreuvoirs et de passage à gué	60 000,00 €	60%	20%
SMABGA	Mise en défends des berges	35 000,00 €	60%	20%
SMABGA	Étude d'aide à la décision sur les ouvrages hydrauliques	195 000,00 €	80%	30%
SMABGA	Travaux sur ouvrages pour la restauration de la continuité écologique	120 000,00 €	80%	30%
SMABGA	Étude d'aide à la décision pour l'aménagement / suppression de plan d'eau	80 000,00 €	80%	30%
SMABGA	Étude champ d'expansion des crues	60 000,00 €	80%	30%



# Conditions de participation des propriétaires et/ou exploitants

Catégorie d'action	Taux de participation des particuliers
Restauration de ripisylve	Aucune participation sollicitée
Entretien de ripisylve	Aucune participation sollicitée
Traitement des embâcles	Aucune participation sollicitée
Suivi/Destruction des foyers de plantes envahissantes	Aucune participation sollicitée
Aménagement d'abreuvoirs et passages à gué	En général de 20%, mais possibilité de valoriser la main d'œuvre si les travaux sont réalisés par l'exploitant : participation de 0 à 20% selon les aménagements et les modalités de participation de l'Agence et la Région
Mise en défends des berges	En général de 20%, mais possibilité de valoriser la main d'œuvre si les travaux sont réalisés par l'exploitant : participation de 0 à 20% selon les aménagements et les modalités de participation de l'Agence et la Région
Travaux sur ouvrages pour la restauration de la continuité écologique	De 0 à 20% selon le statut des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement et les choix des propriétaires
Étude d'aide à la décision sur les ouvrages hydrauliques	De 0 à 20% selon le statut des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement et les choix des propriétaires
Étude sur les champs d'expansion des crues	Aucune participation sollicitée
Étude d'aide à la décision sur l'aménagement/suppression de plans d'eau	De 0 à 20% selon le statut des étangs, le choix des propriétaires et les modalités de participation de l'Agence et la Région



# Merci de votre attention

**SMABGA**  
23 avenue de Lorraine  
**CHATEAUPONSAC**  
05.55.76.20.18  
[smabga@sfr.fr](mailto:smabga@sfr.fr)

